

*Rapport financier trimestriel*

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

*30 septembre 2025*

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Table des matières**

**30 septembre 2025**

---

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2 – 3
Analyse des risques	3
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs (dettes) financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités	11 – 20

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Rapport financier trimestriel**

### **30 septembre 2025**

---

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de six mois close le 30 septembre 2025. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 et le Rapport annuel 2024-2025 de la Société qui comprend les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2025. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils sont approuvés par le gouvernement fédéral, à l'adresse [www.marineatlantique.ca](http://www.marineatlantique.ca).

Les états financiers non vérifiés et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

### **APERÇU DE LA SOCIÉTÉ**

Marine Atlantique est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique, qui a son siège social à St. John's (T.-N.-L.), gère des terminaux à Port aux Basques et à Argentia (T.-N.-L.), et à North Sydney (N.-É.). La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique exploite une flotte composée de quatre traversiers de côte glace : le NM *Blue Puttees*, le NM *Highlanders*, le NM *Ala'suinu* et le NM *Leif Ericson*. La Société rend des comptes chaque année au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Rapport financier trimestriel**  
**30 septembre 2025**

---

**RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)**

**Trimestre clos le 30 septembre 2025**

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget <sup>1</sup>		Écart par rapport à l'exercice précédent <sup>1</sup>	
				\$	%	\$	%
Revenus	46 462 \$	40 332 \$	48 856 \$	6 130	15%	(2 394)	-5%
Charges	80 246 \$	81 500 \$	84 514 \$	1 254	2%	4 268	5%

**Six mois se terminant le 30 septembre 2025**

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget <sup>1</sup>		Écart par rapport à l'exercice précédent <sup>1</sup>	
				\$	%	\$	%
Revenus	79 912 \$	71 774 \$	79 001 \$	8 138	11%	911	1%
Charges	157 136 \$	159 881 \$	164 498 \$	2 745	2%	7 362	4%

<sup>1</sup> Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent

**Aperçu statistique**

**Trimestre clos le 30 septembre 2025**

	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions <sup>2</sup>		Écart par rapport à l'exercice précédent <sup>2</sup>	
				N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Passagers	199 024	188 442	190 413	10 582	6%	8 611	5%
Véhicules de tourisme	78 096	75 415	76 187	2 681	4%	1 909	3%
Véhicules utilitaires	27 580	24 601	26 709	2 979	12%	871	3%
Équivalents autos <sup>3</sup>	203 556	188 689	196 830	14 867	8%	6 726	3%
Traversées	620	612	591	8	1%	29	5%

**Six mois se terminant le 30 septembre 2025**

	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions <sup>2</sup>		Écart par rapport à l'exercice précédent <sup>2</sup>	
				N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Passagers	290 168	278 284	273 285	11 884	4%	16 883	6%
Véhicules de tourisme	114 278	111 495	108 976	2 783	2%	5 302	5%
Véhicules utilitaires	55 179	49 164	53 013	6 015	12%	2 166	4%
Équivalents autos <sup>3</sup>	358 955	331 961	342 724	26 994	8%	16 231	5%
Traversées	1 079	1 064	1 043	15	1%	36	3%

<sup>2</sup> Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent

<sup>3</sup> Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Rapport financier trimestriel**

**30 septembre 2025**

---

### **REVENUS**

Les recettes de la Société ont augmenté de 15 % pour le trimestre et de 11 % par rapport au budget depuis le début de l'exercice. Le trafic global a été plus élevé que prévu et les recettes à bord par passager ont dépassé les objectifs. Les gains réalisés sur les produits dérivés liés au programme de couverture de la Société ont été inférieurs aux prévisions.

Comparativement à l'exercice précédent, les revenus de la Société ont diminué de 5 % pour le trimestre et ont augmenté de 1 % depuis le début de l'exercice. Bien que le trafic ait été globalement plus élevé par rapport à l'exercice précédent, des réductions de tarifs ont eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2025, ce qui a eu un impact sur le revenu total. Les gains réalisés sur les produits dérivés ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des gains de couverture.

### **CHARGES**

#### *Comparaison avec le budget*

Les charges de la Société ont été inférieures de 2 % au budget au cours du trimestre et depuis le début de l'exercice. Des économies ont été réalisées au niveau des dépenses d'exploitation, les dépenses de maintenance et de main-d'œuvre ayant été inférieures aux prévisions budgétaires. Les coûts du carburant ont été légèrement plus élevés au cours du trimestre, mais moins élevés depuis le début de l'exercice, car la consommation a été plus faible que prévu alors que les prix étaient conformes aux prévisions.

#### *Comparaison avec l'exercice précédent*

Les dépenses de la Société ont diminué de 5 % au cours du trimestre et de 4 % depuis le début de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. Des problèmes mécaniques survenus l'année dernière sur l'*Ala'suinu* ont retardé le début du service à Argentia. Les passagers ont dû être réacheminés vers le service du golfe et des traversées supplémentaires ont été ajoutées pour acheminer le trafic, ce qui a entraîné une augmentation des coûts. La Société a également engagé des coûts liés à l'intégration de l'*Ala'suinu* et au retour du *Vision* l'année dernière.

### **Immobilisations corporelles**

La Société a consacré 4.4 millions de dollars dans ses immobilisations au cours du deuxième trimestre dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu de ses actifs. Ce montant comprend 2.8 millions de dollars pour des projets de navires et 1.6 millions de dollars pour la mise à niveau des installations portuaires, les technologies de l'information et l'achat d'équipements.

### **Prévisions**

Sur la base des résultats des trois premiers mois et de l'affectation budgétaire pour le reste de l'exercice, la Société prévoit qu'elle fonctionnera à l'intérieur du cadre financier approuvé Il n'y a eu aucune révision des buts ou des objectifs par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029.

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Rapport financier trimestriel**

**30 septembre 2025**

---

### **ANALYSE DES RISQUES**

Les risques financiers de la Société ont déjà été divulgués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 et le Rapport annuel de 2024-2025 de la Société. Il n'y a aucun changement important par rapport aux risques énoncés précédemment.

### **RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS**

La Société a reçu des crédits parlementaires de 53,1 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du second trimestre clos le 30 septembre 2025. Veuillez vous reporter à la note 2(a) des états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société en ce qui a trait à la politique comptable pour les crédits du gouvernement. La note 5 des états financiers intermédiaires non vérifiés fait état de la façon dont les crédits reçus ont été utilisés au cours de la période.

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Rapport financier trimestriel**  
**30 septembre 2025**

---

**DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalie importante. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements de ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers non vérifiés donnent, dans tous leurs éléments significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Murray Hupman, ing.  
Président et directeur général



Shawn Leamon, CPA, CGA  
Vice-président des finances

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
18 novembre 2025

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Etat de la situation financière non audité**  
**Au 30 septembre 2025**  
**(en milliers)**

	<b>30 septembre 2025</b>	<b>31 mars 2025</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie (note 4)	28 656 \$	10 782 \$
Débiteurs	13 677	14 067
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 5)	-	16 325
Stocks destinés à la revente	494	435
Dérivés	1 258	2 053
Actif au titre des prestations de retraite constituées	192 252	187 778
	<b>236 337 \$</b>	<b>231 440 \$</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	24 771 \$	30 640 \$
Dérivés	59	8
Revenus reportés	5 705	18 589
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 5)	18 037	-
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	7 559	8 651
Passif au titre des prestations de retraite constituées	3 722	3 722
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	47 660	48 458
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	28 500	28 500
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	14 544	14 024
	<b>150 557</b>	<b>152 592</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>85 780 \$</b>	<b>78 848 \$</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	329 723	342 390
Stocks destinés à la consommation	23 684	25 355
Charges payées d'avance	14 668	15 752
	<b>368 075</b>	<b>383 497</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>453 855 \$</b>	<b>462 345 \$</b>

Éventualités (note 9)

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Etat d'activités de fonctionnement non audité**  
Pour la période close le 30 septembre 2025  
(en milliers)

	<b>Pour les 3 mois clos</b>		<b>Pour les 6 mois clos</b>	
	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>
<b>Revenus</b>				
Produits des activités de transport (note 6)	45 768 \$	48 228 \$	79 158 \$	77 638 \$
Autres produits	112	205	192	377
Gain de change	115	55	270	55
Gain réalisé sur dérivés	467	368	292	931
	46,462	48,856	79,912	79,001
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	32 971	35 476	65 316	67 978
Frais d'affrètement	6 109	6 436	12 237	13 868
Taxes sur l'importation d'affrètement	805	805	1 611	1 611
Carburant	15 320	15 517	25 369	27 376
Matériaux, fournitures et services	10 911	13 564	20 221	25 167
Réparation et entretien	2 471	1 441	5 186	4 159
Assurance, loyer et services publics	2 066	1 508	3 899	3 688
Frais de déplacement	135	366	540	1 267
Frais administratifs	397	1 002	972	1 606
Avantages sociaux futurs (note 7)	(1 841)	(3 250)	(3 457)	(6 500)
Amortissement	10 910	11 649	25 242	24 278
	80 254	84 514	157 136	164 498
(Déficit) avant le financement public	(33 792)	(35 658)	(77 224)	(85 497)
<b>Financement public</b>				
Activités de fonctionnement	35 607	44 044	56 877	62 596
Immobilisations corporelles	4 436	7 263	12 575	12 684
	40 043	51 307	69 452	75 280
Gains (déficit) lié aux activités	6 251	15 649	(7 772)	(10 217)
Excédent accumulé, au début de la période	445 146	408 525	459 169	434 391
<b>Excédent accumulé, à la fin de la période</b>	<b>451 397 \$</b>	<b>424 174 \$</b>	<b>451 397 \$</b>	<b>424 174 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Etat des gains et pertes de réévaluation non audité**  
Pour la période close le 30 septembre 2025  
(en milliers)

	2026	2025	2026	2025
<b>Gains de réévaluation cumulés, au début de l'exercice</b>	360 \$	3 734 \$	3 176 \$	3 920 \$
<b>Gains (pertes) de réévaluation survenus au cours de l'exercice</b>				
Gain non réalisé sur devises	67	76	128	51
Gain (perte) non réalisé sur produits dérivés	2 498	(3 569)	(554)	(3 166)
<b>Montant reclassé dans l'état des résultats</b>				
Perte réalisée sur produits dérivés	(467)	(367)	(292)	(931)
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de la période</b>	2 098	(3 860)	(718)	(4 046)
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de la période</b>	2 458 \$	( 126) \$	2 458 \$	( 126) \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Etat de la variation des actifs financiers nets non audité**  
Pour la période close le 30 septembre 2025  
(en milliers)

	<b>Pour les 3 mois clos</b>		<b>Pour les 6 mois clos</b>	
	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>
<b>Gains (déficit) lié aux activités</b>	6 251 \$	15 649 \$	(7 772) \$	(10 217) \$
<b>Variation des immobilisations corporelles</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 436)	(7 263)	(12 575)	(12 684)
Amortissement d'immobilisations corporelles	10 910	11 649	25 242	24 278
<b>Diminution des immobilisations corporelles</b>	6 474	4 386	12 667	11 594
<b>Variation des autres actifs non financiers</b>				
Variation nette des stocks destinés à la consommation	4 969	1 018	1 671	7 300
Variation nette des charges payées d'avance	1 308	2 622	1 084	(10 243)
<b>Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers</b>	6 277	3 640	2 755	(2 943)
Gains (pertes) de réévaluation nets	2 098	(3 860)	( 718)	(4 046)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	21 100	19 815	6 932	(5 612)
<b>Actifs financiers nets, au début de la période</b>	64 680	14 618	78 848	40 045
<b>Actifs financiers nets, à la fin de la période</b>	85 780 \$	34 433 \$	85 780 \$	34 433 \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

**MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**  
**Etat des flux de trésorerie non audité**  
Pour la période close le 30 septembre 2025  
(en milliers)

	<b>Pour les 3 mois clos</b>		<b>Pour les 6 mois clos</b>	
	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>				
Rentrées de fonds – clients	28 896 \$	32 736 \$	64 884 \$	64 254 \$
Rentrées de fonds – autres produits	112	205	192	377
Financement public – exploitation	48 664	48 736	81 616	90 626
Financement public – immobilisations	4 436	7 263	22 198	26 002
Sorties de fonds – fournisseurs	(32 432)	(41 250)	(66 042)	(77 772)
Sorties de fonds – employés	(31 479)	(34 944)	(61 609)	(63 510)
Sorties de fonds – avantages sociaux futurs	(771)	(867)	(1 296)	(1 307)
	17 426	11 879	39 943	38 670
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>				
Achat d'immobilisations corporelles	(4 436)	(7 263)	(22 198)	(26 002)
	(4 436)	(7 263)	(22 198)	(26 002)
Effet des variations de change sur la trésorerie	67	76	128	51
Augmentation nette de la trésorerie	13 057	4 692	17 873	12 719
Trésorerie au début de la période	15 599	17 946	10 783	9 919
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<b>28 656 \$</b>	<b>22 638 \$</b>	<b>28 656 \$</b>	<b>22 638 \$</b>
La trésorerie comprend :				
Encaisse affectée			6 769 \$	6 250 \$
Encaisse non affectée			21 887	16 388
			<b>28 656 \$</b>	<b>22 638 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

# MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

## Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés

30 septembre 2025

(en milliers)

---

### 1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* de 1986 établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale (1995)*, la Société a réduit son mandat à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère évidemment saisonnier et la plus forte période d'activités de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la direction selon la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Le référentiel comptable est celui des Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui figurent dans les états financiers annuels vérifiés de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada.

##### (a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les revenus générés et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et tous les critères d'admissibilité ont été satisfaits par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants autorisés et admissibles constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

##### (b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créateurs, les charges à payer et les sommes à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier) sont mesurés selon le coût amorti.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que le dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains ou pertes de réévaluation associé

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés**

**30 septembre 2025**

**(en milliers)**

---

à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contre-passation et est reclassé dans l'état des résultats. Les dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les estimations de la juste valeur sont établies à une date donnée, au moyen de l'information disponible à ce moment sur les instruments financiers et les conditions du marché. Les estimations sont subjectives par nature, car elles reposent sur des incertitudes et d'importants jugements posés. Les instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur sont regroupés selon une hiérarchie fondée sur la mesure dans laquelle la juste valeur est observable. Les évaluations des justes valeurs de niveau 1 sont tirées des prix cotés sur un marché actif non rajustés pour des actifs ou des passifs identiques. Les évaluations des justes valeurs de niveau 2 sont tirées de données autres que les prix cotés sur un marché inclus au niveau 1 qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné. Les évaluations des justes valeurs de niveau 3 sont tirées de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

### **(c) Stocks**

Les stocks comprennent le carburant, évalué au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux, et les pièces de rechange des navires, évaluées au coût historique.

### **(d) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

La flotte de navires de la Société comprend les navires qui lui appartiennent et les projets de navires, les installations côtières se composent des bâtiments des terminaux, des installations de débarquement, des quais et des infrastructures connexes. Le matériel comprend le matériel informatique et les logiciels, le mobilier et les véhicules.

Les principales pièces de rechange sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas utilisées. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit d'utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, défaillance faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, défaillance faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

# MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

## Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés

30 septembre 2025

(en milliers)

---

Navire (y compris les projets de navires)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Équipement	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

### (e) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées pour répondre aux projections de retraite.

#### i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, ainsi que trois régimes de retraite supplémentaires non capitalisés.

Le régime de retraite agréé est un régime à prestations déterminées. La méthode de calcul des prestations pour les membres actifs du régime prévoit, pour chaque année de service admissible jusqu'à un maximum de 35 ans, le versement de prestations correspondant à 1,6 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière dans la limite de la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada, plus 2 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière excédant la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada. Le régime de retraite agréé prévoit que des rajustements à des fins d'indexation pourront être apportés aux prestations de retraite et aux prestations aux survivants à verser au cours d'une année civile après le troisième anniversaire de la retraite ou du décès du participant, selon le premier de ces événements. De tels rajustements correspondent au taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation moins 3 %, sous réserve d'un taux de croissance annuel maximal de 3 %. Aucun rajustement à des fins d'indexation n'est apporté si le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation est inférieur à 3 %.

Le régime de retraite supplémentaire adopté le 2 juin 1994 et le régime de retraite supplémentaire adopté le 6 juin 1990 ont été supprimés le 1<sup>er</sup> mars 2001 (ci-après appelés les anciens régimes de retraite supplémentaires), la couverture des membres inactifs ayant droit à des prestations avant cette date étant maintenue.

En 2006, un nouveau régime de retraite supplémentaire a été mis en place à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service des salariés et du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière.

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés**

**30 septembre 2025**

**(en milliers)**

---

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite à la suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écart entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels relatifs aux anciens régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement lors de la détermination du gain ou de la perte.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime de retraite supplémentaire restant est de 10,6 ans (2024 – 10,5 ans).

### **ii) Avantages complémentaires de retraite**

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts. Les coûts des avantages pour les salariés en activité sont passés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés. Les coûts prévus pour la retraite sont constitués et passés en charges de manière égale sur la durée estimative du reste de la carrière de l'employé.

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés**

**30 septembre 2025**

**(en milliers)**

---

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière des membres couverts par des avantages complémentaires de retraite est de 11,5 ans (2024 – 11,5 ans).

### **iii) Avantages postérieurs à l'emploi**

Pour certains salariés ou anciens salariés, la Société est un employeur autoassuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de la Société représente le passif non capitalisé pour le coût des indemnités prévues selon le régime autoassuré, qui sont spécifiées et administrées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et le Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, pour les accidents du travail des salariés actuels et des anciens salariés.

Le coût des indemnités pour accidents de travail est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou du Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 7,0 ans (9,0 ans en 2024).

### **(f) Constatation des revenus**

Les recettes de transport proviennent principalement des tarifs facturés aux utilisateurs des services de traversier, qui comprennent les tarifs pour les véhicules de tourisme et commerciaux, les droits pour les passagers et le supplément de carburant, et sont comptabilisés au moment où les services de traversier sont fournis. Les revenus de transport sont mesurés comme le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange des services de traversier fournis. Les revenus provenant des tarifs représentent une obligation d'exécution unique à laquelle la totalité du prix de transaction est attribuée. Un supplément de carburant, calculé en pourcentage des revenus de transport, est comptabilisé et mesuré sur la même base que les produits des activités de transport.

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés**

**30 septembre 2025**

**(en milliers)**

---

Le paiement des tarifs à l'avance au moment de la réservation est comptabilisé à titre de revenus reportés et est comptabilisé à titre de revenus lorsque les services de traversier sont rendus.

Les autres revenus de transport sont constitués de frais d'entretien de véhicules tels que les frais d'entreposage, le fret, les frais de sécurité, les quais et les surestarries. Les revenus des ventes à bord sont principalement liés aux services aux passagers tels que l'hébergement, les restaurants et les ventes de boutiques de cadeaux. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou les services sont fournis au client. Ces revenus sont mesurés comme le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de services et de biens fournis.

Les autres revenus, comme les revenus d'intérêts et les revenus tirés des dérivés, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### **(g) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

### **(h) Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

### **(i) Conversion de devises**

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change non réalisé qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

### **(j) Passif éventuel**

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et si le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires.

# MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

## Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés

30 septembre 2025

(en milliers)

---

### (k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé à la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date de clôture lorsqu'il existe une obligation légale pour la société d'engager des coûts de mise hors service, qu'une transaction ou un événement passé donnant lieu au passif s'est produit, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, sur la base des renseignements disponibles à la fin de l'exercice. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation incorpore une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation doivent s'étendre sur de longues périodes futures. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement du Canada et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever la mise hors service ou la remise en état.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amorti sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les obligations de mise hors service d'immobilisations qui sont encourues progressivement avec l'utilisation de l'actif sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, et un coût de mise hors service correspondant est comptabilisé en charges dans l'exercice. Une obligation de mise hors service peut découler d'une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus en état d'utilisation productive. Dans ce cas, le coût de mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date de clôture. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre dues à l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant de révisions du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Une fois que l'immobilisation corporelle concernée n'est plus utilisée de manière productive, les modifications du passif sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La Société continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

### (l) Incertitude des mesures

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et sur le montant des revenus et des charges présentées au cours de l'exercice. La direction a déterminé qu'il existe une incertitude de mesure en ce qui concerne les montants déclarés relatifs aux obligations de mise hors service d'immobilisations, l'actif de pension accumulé et les durées de vie utile prévue des immobilisations corporelles. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés**

**30 septembre 2025**

**(en milliers)**

---

afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

### **3. NORME COMPTABLE PUBLIÉE, MAIS NON EN VIGUEUR**

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé les normes comptables et le cadre conceptuel suivants, qui entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

#### **Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public**

Le Cadre conceptuel est le fondement des normes sur les informations financières du secteur public. Il remplace les aspects conceptuels du chapitre SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et du chapitre SP 1100, « Objectifs des états financiers ». Le Cadre conceptuel met en évidence des considérations fondamentales pour l'application cohérente des questions comptables en l'absence de normes spécifiques.

#### **SP 1202 : Présentation des états financiers**

Cette norme énonce des exigences générales et spécifiques pour la présentation des informations dans les états financiers. Les principes de présentation des états financiers sont basés sur les concepts du Cadre conceptuel. Cette norme révise et remplace le chapitre SP 1201 Présentation des états financiers.

La Société n'a pas encore adopté la norme ou le cadre et évalue actuellement l'impact de ces nouveaux éléments sur les états financiers.

### **4. TRÉSORERIE**

La trésorerie comprend l'encaisse affectée qui est constituée d'espèces libellées en euros conservées dans un compte de garantie bloquée dans une banque allemande à titre de sécurité pour l'affrètement de l'*Atlantic Vision*, un traversier destiné aux passagers et au fret. L'encaisse affectée se chiffre à 4 145 € (4 146 € en 2024), ce qui se traduit par 6 769 dollars canadiens au 30 septembre 2025 (6 441 \$ au 31 mars 2025).

La période d'affrètement a expiré en mai 2024. Les négociations relatives au retour des fonds à la Société sont en cours.

### **5. SOMME (À PAYER AU) À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, l'excédent (ou le déficit) de la Société pour un exercice donné diffère selon qu'il est présenté en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

# MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

## Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés

30 septembre 2025

(en milliers)

---

	30 septembre 2025 (6 mois)	31 mars 2025 (12 mois)
Somme nette à recevoir, au début de la période	16 325 \$	29 329 \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	103 814	207 114
Comptabilisés au cours de la période :		
Exploitation	(56 877)	(147 349)
Immobilisations corporelles	<u>(12 575)</u>	<u>(46 761)</u>
Excédent du financement public	34 362	13 004
Sommes nettes (à payer) à recevoir, à la fin de la période	(18 037) \$	16 325 \$

## 6. REVENUS DE TRANSPORTS

Le tableau suivant présente les revenus de transport de la Société par source principale et par type :

	30 septembre 2025	30 septembre 2 024
Véhicules utilitaires	26 611 \$	25 700 \$
Ventes à bord	15 904	12 838
Véhicules de tourisme	11 942	13 885
Autre transport	9 616	9 153
Passagers	8 857	9 594
Supplément pour le carburant	6 228	6 468
Revenu total du transport	79 158 \$	77 638 \$

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, le recouvrement net des avantages sociaux futurs des employés était de (3 457) \$ (30 septembre 2024 – [3 250] \$). La Société est en position de redressement puis qu'elle a cessé de cotiser au régime de pension agréé, celui-ci étant en situation de surfinancement. Le montant recouvré comprend les coûts du régime de retraite à prestations déterminées de la Société, de l'assurance-vie et des prestations de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités, ainsi que des indemnités d'accident du travail.

## 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités en vertu des mêmes modalités et conditions que celles qui s'appliquent à des parties non liées. Au cours de la période, la Société a engagé des dépenses de 672 \$ (316 \$ en 2024) auprès d'autres

# **MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**

## **Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non vérifiés**

**30 septembre 2025**

**(en milliers)**

---

sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. En plus de ces opérations, le gouvernement du Canada fournit un financement à la Société, tel qu'il est décrit aux notes 2(a) et 5. Transports Canada accorde à la Société le droit d'utiliser gratuitement les terres de la Couronne sur lesquelles se trouvent les terminaux. Aucun montant n'a été enregistré puisque la juste valeur du service reçu gratuitement n'est pas mesurable de manière fiable.

### **9. ÉVENTUALITÉS**

Les éventualités juridiques ont été modifiées pour tenir compte des montants qui ont été réglés et des nouvelles réclamations qui ont eu lieu.

### **10. DONNÉES COMPARATIVES**

Les chiffres comparatifs de certains postes ont été reclasés dans l'état des résultats afin de se conformer à la présentation de l'année en cours et de mieux tenir compte de la nature des charges.